

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004  
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude  
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel  
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan  
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas  
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri  
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max  
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues  
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard  
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Technopole de l'agglomération bordelaise : associations de développement économique Bordeaux-Technowest et Bordeaux-Unitec - Demandes complémentaires - Subventions de la Communauté Urbaine - Convention - Avenant - Décisions - Autorisations.**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'adoption en date du 17 janvier 2003 de la nouvelle politique économique de la Communauté Urbaine a conduit notre établissement public à voter, lors du Conseil du 19 septembre 2003, les modalités de renforcement de ses relations partenariales avec les structures de développement économique oeuvrant sur le territoire de l'agglomération.

Par ailleurs, la Communauté Urbaine a souhaité préciser les conditions d'appui à la mise en place d'une politique technopolitaine avec les objectifs suivants :

- la nécessaire valorisation de la créativité et de l'esprit d'entreprise,
- la valorisation des produits industriels,
- une animation technopolitaine mise au service de l'ensemble de l'agglomération.

Ainsi, le renforcement et la structuration des relations partenariales que la Communauté Urbaine de Bordeaux entretient avec un ensemble de structures, dont les associations à caractère technopolitain Bordeaux-Technowest et Bordeaux-Unitec, constituent l'un des axes forts de la nouvelle politique économique.

L'animation technopolitaine permet de favoriser l'entrepreneuriat et de susciter la création d'entreprises innovantes ou à fort contenu technologique alors même que l'agglomération bordelaise est confrontée à l'enjeu de la densification de son tissu d'entreprises.

Aussi, les deux associations, Bordeaux-Technowest et Bordeaux-Unitec souhaitent renforcer leurs actions en faveur de la création d'entreprises par le développement de capacités d'accueil et d'accompagnement au travers de pépinières et d'incubateurs adaptés. Ces lieux d'accueil nécessitent une phase importante d'ingénierie permettant de définir les solutions à proposer et la nature de l'accueil et de l'accompagnement à mettre en place.

## **I – BORDEAUX TECHNOWEST**

Association intercommunale de développement économique, créée en 1989, Bordeaux-Technowest, labellisée Technopole, a pour objectif la valorisation des compétences aéronautiques et spatiales.

Située au cœur du bassin industriel de l'ouest bordelais, son tissu industriel est composé des donneurs d'ordres importants de l'aéronautique (Thalès, Snecma, Sogema, Dassault, EADS) et de sociétés importantes telles que la S.M.E. L'association a créé des liens étroits avec l'ensemble de ces donneurs d'ordre et les sous-traitants de ce secteur d'activité.

Son programme d'actions s'inscrit principalement sur deux axes :

- le renforcement du rôle et de la mission d'une véritable technopole positionnée sur les métiers de l'aéronautique,
- une démarche territoriale dans le cadre du développement économique

Dans le cadre de ses actions à caractère technopolitain, l'association souhaite mettre en œuvre, en 2004, le projet de création d'une pépinière d'entreprise et d'un incubateur dédiés principalement aux métiers de l'aéronautique.

### **A - Programme**

#### **1. Contexte et objectifs**

Bordeaux-Technowest a pris des contacts avec les grands donneurs d'ordre et les représentants socio-économiques et fédérations professionnelles, tels que l'UIMM ou le BAAS, ainsi qu'avec l'Agence Spatiale Européenne, afin de créer un pôle de compétences.

La pépinière et l'incubateur dédiés aux métiers de l'Aéronautique Spatial Défense doivent permettre de faire converger ces différentes compétences présentes sur ce territoire pour favoriser la création et l'accompagnement d'entreprises.

En effet, ce type d'équipement n'existant pas, à l'heure actuelle, à l'échelle nationale, son implantation sur le territoire de Bordeaux-Technowest présente un intérêt en raison de la nature des entreprises présentes.

De plus, cet équipement s'inscrit dans le cadre du développement du site de l'aéroport, initié par la Communauté Urbaine, autour du Technoparc.

Sur la base d'une étude de faisabilité confiée à la société CICOM, en voie de finalisation, le projet de création a été validé par le Conseil d'administration de Bordeaux-Technowest en octobre 2003.

## **2. Caractéristiques du projet**

L'incubateur/pépinière s'appuiera sur le tissu industriel existant et non sur les centres de recherche et universitaires, ce qui permet de positionner l'équipement de manière spécifique par rapport aux autres outils présents sur l'agglomération et ce qui constitue un particularisme fort.

L'implantation de l'incubateur/pépinière se fera dans un immeuble situé sur le Parc James Watt à Mérignac, zone industrielle de service desservie par la fibre optique, dans un bâtiment en cours de construction et qui sera livré en octobre 2004.

L'incubateur/pépinière occupera un plateau de 640 m<sup>2</sup> se décomposant en :

- bureaux Bordeaux Technowest	150 m <sup>2</sup>
- incubateur	245 m <sup>2</sup>
- pépinière	245 m <sup>2</sup>
<b>- total</b>	<b>640 m<sup>2</sup></b>

Il est prévu d'installer environ 28 entreprises représentant 50 emplois, réparties entre pépinière et incubateur, pour une durée moyenne d'occupation de 18 mois à 2 ans.

Les entreprises éligibles à la pépinière et à l'incubateur seront positionnées sur les métiers de l'ASD : électronique – avionique ; instrumentation, mesures et contrôle ; mécanique de précision ; fluides ; composites ; optique ; chimie ; systèmes de propulsion ; acoustique...

Un comité de sélection des dossiers sera constitué avec l'ensemble des partenaires et co-financeurs.

Une démarche de certification et de labellisation de la structure sera engagée.

## **B - Montage de l'opération**

Compte tenu de ces éléments, et notamment de la nécessité d'inscrire le projet dans le cadre d'un montant d'aides publiques satisfaisant, l'association Bordeaux-Technowest s'est orientée vers un montage particulier :

- location directe par l'association, auprès du promoteur-constructeur, du plateau de 640 m<sup>2</sup> ;
- sous-location de cette surface à des jeunes entreprises en création, soit dans le cadre de la pépinière, soit dans le cadre de l'incubateur.

Ainsi il est prévu d'abaisser le loyer à 85 € TTC/m<sup>2</sup>/an pour l'incubateur et 120 € TTC/m<sup>2</sup>/an pour la pépinière par rapport à un loyer facturé par le promoteur-constructeur à 163 € TTC/m<sup>2</sup>/an (soit une location annuelle de 104 320 € pour la totalité des surfaces).

La différence entre le prix de location et les recettes de sous-location est non négligeable, notamment durant les quatre premières années où le taux d'occupation prévisionnel n'est pas optimum.

Par ailleurs, des dépenses supplémentaires de fonctionnement induites par cette opération, en personnel, études d'ingénierie, communication, incombent au porteur de projet.

### **C - Plan de financement**

Le plan de financement de cette opération pour la période Octobre 2004 – Décembre 2004 est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>€ TTC</b>	<b>RECETTES</b>	<b>€ TTC</b>
Personnel	26 000 €	CUB	15 000 €
Etudes	10 000 €	Conseil Régional	13 000 €
<b>Fonctionnement</b>	<b>25 000 €</b>	<b>Fonds Social</b>	<b>28 000 €</b>
- location de locaux	(17 500 €)	Européen	
- communication	(5 000 €)	Fonds privés :	
- fournitures	(1 000 €)	IPECA	
- crédit-bail et frais de gestion	(1 500 €)	(mutuelle/prévoyance des cadres de l'aéronautique)	3 000 €
		Loyers perçus	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>61 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>61 000 €</b>

L'association sollicite donc des collectivités locales et du F.S.E une prise en charge de cette « perte d'exploitation », ainsi que des coûts d'accompagnement.

Ce montage juridique présente l'intérêt de traduire en coûts variables pluriannuels ce qui jusqu'à maintenant était une aide initiale à l'investissement non négligeable. C'est une forme de partage du risque qui peut, en cas de succès de ce projet, se traduire par une aide moins importante que prévu.

L'ouverture de la pépinière devant se faire en octobre 2004, il est proposé d'accorder à l'association une subvention complémentaire de 15 000 €, portant l'aide globale de la Communauté Urbaine à cette association à 100 000 € pour 2004.

### **II – BORDEAUX UNITEC**

Fondée en 1989 à l'initiative des communes de Pessac, Talence et Gradignan, l'association Bordeaux-Unitec rassemble les quatre universités de Bordeaux, le C.N.R.S., le C.H.U., les écoles d'ingénieurs et les laboratoires de recherche de l'agglomération. Les opérateurs du transfert de technologie, les sociétés de capital-risque et l'ANVAR participent également à l'association.

L'objet fondamental de Bordeaux-Unitec est de favoriser l'émergence, la création et le développement d'activités industrielles et tertiaires innovantes en étroite symbiose avec la communauté scientifique et universitaire en réunissant les compétences et les moyens locaux et régionaux nécessaires à leur concrétisation et en provoquant la création de nouveaux outils et infrastructures.

L'association Bordeaux-Unitec souhaite poursuivre, en 2004, l'ingénierie de nouvelles infrastructures destinées à assurer à moyen terme une croissance de la capacité d'accueil des nouvelles entreprises innovantes sur les territoires de Pessac et de Gradignan.

Ces projets sont :

- **le parc Unitec 3**, qui devrait permettre la réalisation à partir de 2006, sur le site de l'IUT de Gradignan, d'un incubateur de projets ainsi qu'un centre d'innovation industrielle de type « middle tech ».
- **le parc Unitec 4** qui aurait pour vocation d'accueillir des sociétés innovantes directement concernées par la physique et la chimie des matériaux, les biomatériaux et les biotechnologies.
- **le parc scientifique Unitec 5** qui serait destiné à accueillir de jeunes entreprises issues de la recherche ou du transfert de technologies principalement dans le domaine des lasers et de l'optique, ainsi que l'extension de la Plateforme Laser. Particulièrement important pour l'image de l'agglomération, ce parc de 40 000 m<sup>2</sup> serait réalisé dès 2005, à l'angle de la rocade et de l'autoroute A63, et donc sur le territoire de la « Route des Lasers » dont il pourrait devenir un maillon.

Ainsi, devront être réalisées des études de faisabilité (localisations, investissements) en vue de la réalisation d'hôtels d'entreprises sur les communes de Gradignan et Pessac qui seront amenés à prendre le relais de ceux établis sur Unitec 1.

De plus, l'association qui souhaite procurer aux sociétés en pépinière une solution d'implantation plus définitive va intensifier son programme de contacts avec des P.M.I. technologiques de l'agglomération afin d'y détecter des besoins d'accompagnement à la stratégie et au financement en R&D de produits nouveaux.

La nature de ces projets nécessite en effet, en complément de ses tâches habituelles, un travail préparatoire important en termes d'élaboration de partenariats et d'ingénierie financière, un grand nombre d'opérations de communication, de construction de documents administratifs, ainsi que les dépenses de personnel correspondantes. Le surcoût induit par ces actions a été évalué à 15 000 € augmentant d'autant le montant éligible retenu pour 2004, soit 458 290 €.

A ce titre, l'association sollicite une subvention complémentaire de 15 000 € au titre de l'année 2004, ce qui porterait à 100 000 € le montant alloué à cette association.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs :

- **D'APPROUVER** la convention spécifique relative à la pépinière et l'incubateur dédiés aux entreprises de l'aéronautique mis en place par Bordeaux-Technowest, ainsi que l'avenant à la convention conclue en avril 2004 avec Bordeaux-Unitec,

- **DE DECIDER** le versement aux associations Bordeaux-Technowest et Bordeaux-Unitec d'une subvention de 15 000 € chacune,
- **D'AUTORISER** M. le Président à signer les documents ci-annexés.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 article 6574, sous-fonction 900 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. MICHEL MERCIER

